

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. STANFIELD—LA SURVEILLANCE DES CANDIDATS À DES ÉLECTIONS

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Halifax (M. Stanfield) a soulevé hier la question de privilège et s'est inquiété de certaines choses survenues durant la période des questions. J'ai signalé alors, en guise de préambule, et je répète maintenant, que même si j'apprécie sa proposition, à savoir que si je rendais une décision générale, il pourrait alors présenter une motion, je dois lui dire que pour diverses raisons d'ordre procédural, je ne peux considérer une question sous son vrai jour à moins d'avoir le texte d'une motion sous les yeux. La motion elle-même peut être régulière ou irrégulière du point de vue de la procédure, mais, de toute façon, je dois être saisi d'une motion avant de pouvoir trancher. Je devrai donc laisser l'affaire en suspens pour permettre au député de présenter une motion. S'il désire procéder ainsi, je crois que l'affaire reviendrait sur le tapis, compte tenu du texte de la motion.

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): J'ai préparé une motion, monsieur l'Orateur, que je présenterai si vous jugez qu'il y a de prime abord matière à la question de privilège. En voici le texte:

Le solliciteur général ayant refusé de fournir des renseignements sur la surveillance dont ferait l'objet des candidats légitimes aux élections sous prétexte que seule la Commission McDonald est habilitée à enquêter sur des questions touchant les privilèges de tous les députés à la Chambre, que cette question soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député de Halifax a soulevé une question qui revêt certes une très grande importance à la Chambre des communes et qui intéresse sûrement les députés. Cette question a été soulevée en des termes généraux hier. Maintenant que nous avons une motion en bonne et due forme devant nous, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux accorder un peu de temps aux députés afin qu'ils puissent préparer leurs arguments. Nous en avons entendu quelques-uns hier, mais ils étaient plus ou moins spontanés. Comme nous sommes saisis d'une motion dûment formulée, les députés préféreraient peut-être dire ce qu'ils en pensent tout de suite ou attendre demain, après la période des questions, ou peut-être à la première occasion qui se présentera lundi. Je tiens certainement pour très grave et très important le fait que certains candidats éventuels aux élections pourraient en être empêchés de quelque façon par une directive officielle. Ce n'est pas là une question dont j'aimerais traiter à la légère et sans avoir dûment pris connaissance des arguments pour et contre.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai fait valoir mon point de vue hier. Demain, je serai absent de la Chambre et je ne demande pas que l'examen de l'affaire soit retardé, car j'ignore combien de temps encore le premier ministre (M. Trudeau) entend laisser la Chambre poursuivre ses travaux.

Une voix: Il l'ignore lui aussi!

Travaux de la Chambre

M. Stanfield: Je serais très heureux que la discussion se poursuive demain en mon absence. J'ai déjà dit ce que j'avais à dire.

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Je trouve la proposition acceptable, monsieur l'Orateur. En fait, j'aimerais bien participer demain à cette discussion. Peut-être pourrais-je en outre signaler entre-temps au député d'Halifax (M. Stanfield) les aspects que j'aimerais examiner demain, et s'il aimait formuler quelques observations supplémentaires, je les écouterai volontiers.

M. l'Orateur: Il est donc convenu que la suite de cette discussion est reportée à demain, après la période des questions.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, regarder aller ce gouvernement, c'est comme regarder un mort vivant.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Mais comme le premier ministre (M. Trudeau) ne semble pas savoir si la Chambre va s'ajourner ou non, ni ce qui va se passer—il a l'air hésitant—on pourrait penser, d'après le comportement de son voisin de pupitre, le leader du gouvernement à la Chambre, que nous en avons encore pour un moment. Il nous a remis une liste de projets de loi comprenant les bills C-36, C-10, S-8, C-42, S-9 et C-4, disant que ces bills seront étudiés dans cet ordre-là, à moins de changements ultérieurs. Étant donné la situation, ne serait-il pas à propos que le leader du gouvernement nous dise quelles sont ses priorités en fait de mesures législatives pour le reste de la session, quelle que soit sa durée? En supposant que le premier ministre ait le trac et ait décidé de prolonger la session parlementaire, pourrait-on savoir, pour un bon bout de temps, quelles sont les priorités législatives du gouvernement?

M. MacEachen: Le député a parlé de l'ordre des priorités que j'ai donné jeudi dernier. Il est toujours valable. Pour confirmer les dires du député de Grenville-Carleton (M. Baker), j'ajouterais que mercredi prochain sera un jour réservé à l'opposition.

Je trouve très intéressant que le député ait parlé des priorités dans l'étude des projets de loi «pour un bon bout de temps». Je me ferai un plaisir de consulter le *Feuilleton* et de dire le plus tôt possible quelles lois nous étudierons dans les jours ou, peut-être, les semaines qui viennent. Tout ce que je peux dire au député à l'heure actuelle, c'est qu'au début de toutes les questions qu'il a posées ces derniers jeudis il demandait si nous serions encore ici longtemps. Monsieur l'Orateur, jusqu'à maintenant, je ne me suis jamais trompé là-dessus et le député devrait me croire sur parole.